

Ce communiqué remplace celui publié le 3 décembre à 00h01 pour la raison suivante : correction de la date de l'assemblée générale extraordinaire

NOXXON ANNONCE LA CONVOCATION D'UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

Berlin, Allemagne, le 4 décembre 2018 — NOXXON Pharma N.V. (EuroNext Growth Paris : ALNOX) (la « Société »), société biopharmaceutique développant principalement des traitements contre le cancer ciblant le microenvironnement tumoral, annonce par la présente la convocation d'une assemblée générale extraordinaire de la Société le 2 janvier 2019, à 13h30 (CET), dans les bureaux de Freshfields Bruckhaus Deringer LLP, Strawinskylaan 10, 1077 XZ à Amsterdam, Pays-Bas.

Les documents relatifs à l'assemblée générale extraordinaire, c'est-à-dire l'ordre du jour, assorti des notes explicatives, les instructions et documents afférents à la participation et au vote à l'assemblée générale extraordinaire ainsi que les notes explicatives des points 2 à 7 de l'ordre du jour, sont disponibles sur le site Internet de la Société (www.noxxon.com). Ces documents sont également mis à la disposition des actionnaires et personnes habilitées à assister à l'assemblée, dans les bureaux de la Société en Allemagne (Max-Dohrn-Strasse 8-10, 10589 Berlin), et un exemplaire leur sera fourni gratuitement sur demande.

Aux termes de la législation néerlandaise et des statuts de la Société, les personnes habilitées à participer et à voter lors de l'assemblée générale extraordinaire sont les actionnaires de la Société (qui, aux fins du présent avis, comprennent les titulaires d'un droit d'usufruit en vertu de la législation néerlandaise) qui (i) étaient inscrits en qualité d'actionnaires sur l'un des registres tenus par les intermédiaires, membres (indirects) d'Euroclear France au 5 décembre 2018 (la Date de clôture des registres) après comptabilisation de toutes les entrées au registre, au débit et au crédit, à la Date de clôture des registres et qui (ii) ont informé la Société, au plus tard à 17h00 (CET) le 27 décembre 2018, de leur participation, par écrit ou par voie électronique (coordonnées du contact disponibles sur le site Internet de la Société (www.noxxon.com)).

Pour plus d'informations, merci de contacter :

NOXXON Pharma N.V.

Aram Mangasarian, Ph.D., Président Directeur Général
Tél. +49 (0) 30 726 247 0
amangasarian@noxxon.com

NewCap

Alexia Faure
Tél. +33 (0) 1 44 71 98 51
afaure@newcap.fr

À propos de NOXXON

Les produits oncologiques développés par NOXXON agissent sur le microenvironnement tumoral et le cycle immunitaire anticancéreux par la rupture de la barrière de protection tumorale, l'inhibition de la réparation tumorale et l'exposition au système immunitaire des cellules tumorales cachées. Par la neutralisation des chimiokines dans le microenvironnement tumoral, NOXXON associe son approche à celle d'autres formes de traitement visant à affaiblir les défenses tumorales contre le système immunitaire et augmenter l'impact thérapeutique. Son programme phare NOX-A12 s'appuie sur une longue période de développement clinique et de nombreuses données de sécurité. Les premiers résultats de son essai clinique de phase I/II sur l'association de NOX-A12 avec le Keytruda® chez des patients atteints d'un cancer métastatique colorectal ou du pancréas seront publiés en 2018. La Société prévoit de lancer d'autres études avec NOX-A12 dans le cancer du cerveau en association avec la radiothérapie, qui a obtenu le statut de médicament orphelin aux États-Unis et en Europe. Actuellement en phase II, le deuxième actif de la Société, NOX-E36, agit sur le microenvironnement tumoral en ciblant le système immunitaire inné. NOXXON prévoit d'évaluer l'action de NOX-E36 chez les patients atteints d'un cancer du pancréas, en monothérapie ainsi qu'en association. Plus d'informations sont disponibles sur : www.noxxon.com.



<https://www.linkedin.com/company/noxxon-pharma-ag>



https://twitter.com/noxxon_pharma

Déclarations prospectives

Ce communiqué contient des déclarations prospectives ou des termes se rapportant aux développements futurs ou futurs, ainsi que les négations de telles formulations ou termes, ou une terminologie similaire. Ces déclarations ne constituent pas des faits historiques. Ces déclarations comprennent des projections et des estimations ainsi que les hypothèses sur lesquelles celles-ci reposent, des déclarations portant sur des projets, des objectifs, des intentions et des attentes concernant des résultats financiers, des événements, des opérations, des services futurs, le développement de produits et leur potentiel ou les performances futures. La Société ne prend aucun engagement de mettre à jour les informations et déclarations prospectives, qui ne représente que l'état des choses le jour de la publication.